

<https://vivrelespaysages.cg54.fr/les-orientations-et/les-orientations-pour-une-culture,31/les-orientations-pour-une-culture>

5-1-Valoriser la dimension paysagère des sites culturels

- Recommandations - Les recommandations pour une culture paysagère partagée -

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Copyright © Vivre les paysages | CD54 - Tous droits réservés

Objectifs visés

- ▶ Mettre en évidence la relation qu'entretiennent les sites culturels remarquables (militaires, historiques, miniers, architecturaux...) avec le grand paysage
- ▶ Valoriser les abords des sites culturels
- ▶ Amener à découvrir les sites culturels dans les meilleures conditions

Recommandations

- ▶ Inventorier les sites culturels qui dialoguent avec le grand paysage :
 - Ils peuvent être urbains, comme la Place Stanislas,
 - -Ils peuvent être naturels, comme le Mont-Saint-Michel, à Toul
 - Ils peuvent être historiques, comme les sites de batailles militaires
 - Ils peuvent être industriels, comme les fonderies de Pont-à-Mousson
 - Ils peuvent être liés à un ensemble bâti et naturel, comme le site de la colline de Sion ...

Poursuivre la mise en valeur les sites culturels en lien avec le paysage



Un aménagement de planter original à Ligny, adapté au contexte rural et ouvert sur l'espace public de l'ancienne mairie (Jardin)



Le patrimoine industriel est un marqueur fort des paysages, principalement dans les vallées (Pont-à-Mousson)



Les forêts, parfois immergées dans la végétation, constituent un héritage culturel remarquable (Toul)

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Poursuivre les actions d'information et de mise en valeur des sites culturels in situ :
 - -Mise en place d'une signalétique commune au département (en cours)
 - -Création d'itinéraires qui permettent de découvrir ces sites sous l'angle thématique (art, histoire, patrimoine militaire, patrimoine minier, site naturel...), sous l'angle territorial et paysager (sites liés à une vallée, un plateau, une région naturelle ...)

5-1-Valoriser la dimension paysagère des sites culturels

Prendre les actions d'information et de mise en valeur in situ



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Prendre des mesures de protection pour les paysages en relation visuelle avec les sites culturels, afin d'en préserver les abords, surtout lorsqu'ils ne sont pas concernés par des mesures de classement direct (type sites classés, inscrits, protections environnementales...)

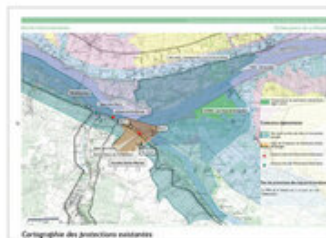
Prendre des mesures de protection pour les paysages en relation visuelle avec les sites culturels

IDENTIFICATION DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DU VAL DE LOIRE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'étude identifie 25 périmètres, relativement larges pour que soit pris en compte l'ensemble des assets qui composent les paysages typiques et qui font les valeurs paysagères du Val de Loire, au-delà de ce des monuments architecturaux.

- Après un travail d'investigation de terrain, chacun des périmètres fait l'objet d'une fiche qui précise :
- Sa situation géographique
 - Quelques notions d'histoire des lieux
 - Les protections existantes accompagnées d'une cartographie
 - Les valeurs et les facteurs des paysages
 - Des objectifs et des propositions d'actions sur ces paysages
 - Une cartographie des enjeux de paysage

Exemple du site de Candé-St-Martin et la Confluence de la Vienne



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Créer des itinéraires du paysage : Routes du Paysage, Chemins du Paysage...

Acteurs et partenaires

- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le comité régional de tourisme
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Le PNRL
- ▶ La DREAL
- ▶ L'Agence Départementale de Tourisme
- ▶ Les communes
- ▶ Les EPCI

5-1-Valoriser la dimension paysagère des sites culturels

- ▶ La Chambre d'Agriculture
- ▶ La CCI
- ▶ Les agences d'urbanisme
- ▶ Les Syndicats Mixtes des SCoT

Outils et moyens existants ou à mobiliser

Réglementaires :

- ▶ Les documents d'urbanisme